

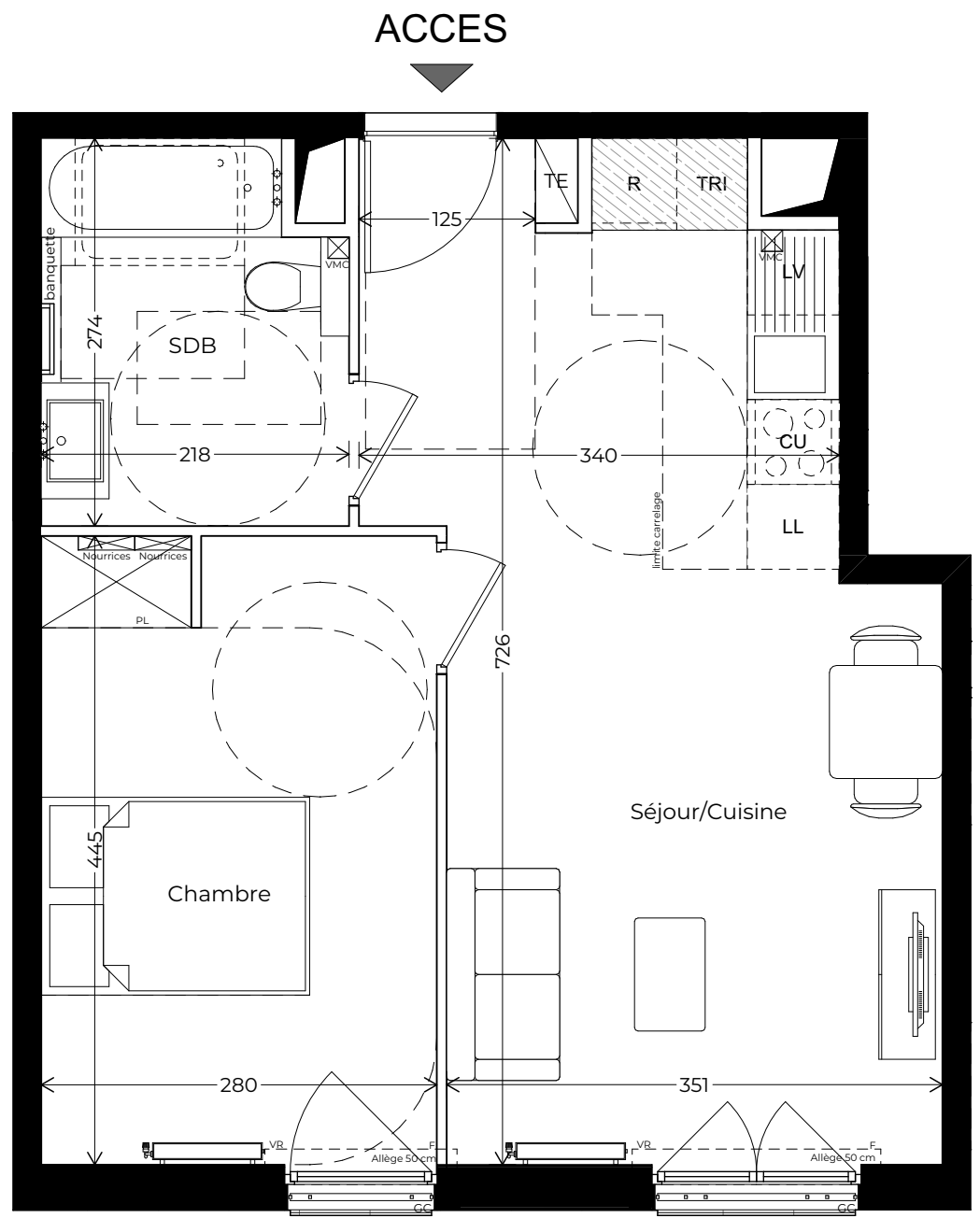


LES JARDINS D'ALTHEA

Voie François PEATRIK  
92350 LE PLESSIS-ROBINSON



APPARTEMENT A03  
BATIMENT A  
ETAGE RDC  
2 PIECES



|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Séjour/Cuisine                  | 24,2 m <sup>2</sup>       |
| Chambre                         | 12,4 m <sup>2</sup>       |
| SDB                             | 5,6 m <sup>2</sup>        |
| <b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b> | <b>42,2 m<sup>2</sup></b> |

Nota: La superficie des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

LEGENDE

- |                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| PF : Porte Fenêtre  | CU : Cuisson            |
| F : Fenêtre         | R : Réfrigérateur       |
| VR : Volet Roulant  | LL : Lave Linge         |
| GC : Garde-corps    | LV : Lave Vaisselle     |
| PL : Placard        | TE : Tableau électrique |
| CC : Contre-cloison | TRI : Tri sélectif      |
- 
- |                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Pleine terre    | Sèche serviette    |
| Bande stérile   | Nourrices          |
| Dalles sur plot | VMC                |
|                 | Robinet de puisage |
|                 | Radiateur          |
- Soffite / faux plafond ( Hauteur minimum de 2.10m)

Pour L'ACQUEREUR

Pour la SCCV PLESSIS PEATRIK

Nota :Les surfaces données sont données à titre indicatif et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1) Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres et les équipements. Les soffites,faux plafonds,retombées,gaines techniques,canalisations,trappes de visite ,descente d'eaux pluviales,équipements électriques et meubles ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique.La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre les niveaux finis intérieur et ils ne seront pas supérieures à celles autorisées par les diverses réglementations.